



Le Saint-Siège

MESSAGE DU PAPE JEAN-PAUL II À L'UNION INTERNATIONALE DES SUPÉRIEURES GÉNÉRALES

*Bien chères Sœurs,
Responsables générales de Congrégations religieuses,
ainsi que leurs Assistantes et Secrétares,*

Comme lors de vos précédentes Assemblées, il m'eût été très agréable de vous rencontrer au cours de vos journées de travail qui amènent au cœur de la chrétienté les représentantes des religieuses du monde entier, et de vous redire, avec la foi de l'Église envers la vie consacrée, sa reconnaissance pour ce que vous êtes, pour les valeurs que vous représentez aux yeux des chrétiens et devant le monde, sa confiance dans votre collaboration aussi précieuse qu'irremplaçable au service de l'extension du Règne du Christ et de la diffusion de l'Évangile.

Le pèlerinage apostolique aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Belgique me retient hors de Rome les jours mêmes de vos assises. J'ai voulu cependant, à vous qui assumez d'une manière toute spéciale la mission de guider vos sœurs dispersées à travers le monde, adresser un message qui vous manifesterait mon intérêt très profond pour vos travaux, vous apporterait mes encouragements chaleureux pour les efforts accomplis afin d'approfondir et de développer toujours davantage les valeurs fondamentales de votre consécration au Seigneur au sein de son Église, pour le service spirituel et corporel de vos frères.

Il m'est agréable, tout d'abord, de me réjouir avec vous en cette année où vous célébrez le XXe anniversaire de la fondation de votre Union. C'est en effet le 8 décembre 1965, jour de la clôture du Concile, que le Cardinal Préfet de la Congrégation des Religieux signait le décret d'érection de l'Union Internationale des Supérieures générales, considérée alors comme le "premier fruit du décret «Perfectae Caritatis»" et réalisée afin d'aider les religieuses dans l'application des décisions conciliaires, particulièrement les décisions émanant de "Lumen Gentium" et de "Perfectae Caritatis".

La célébration de ce jubilé me fournit l'occasion de remercier ceux et celles qui, depuis vingt ans, avec dévouement, intelligence et compétence, se sont efforcés d'aider les Instituts à assurer plus pleinement leur finalité, à sauvegarder leur caractère et leur esprit propres reconnus par l'Eglise, selon la demande même de "Perfectae Caritatis" (*Perfectae Caritatis*, 23); de les remercier également pour avoir facilité la collaboration entre le Saint-Siège et les divers Instituts grâce aux rapports directs de l'Union Internationale des Supérieures générales avec tous les Instituts.

Vous avez choisi comme thème de vos travaux: "Formation à la vie religieuse dans la culture contemporaine". A lui seul, ce titre est un témoignage de votre foi dans la vie religieuse qui demeure toujours d'actualité. En effet, comme le rappelle "Lumen Gentium", aujourd'hui comme hier, "la profession des conseils évangéliques apparaît comme un signe qui peut et doit exercer une influence efficace sur tous les membres de l'Eglise dans l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne" (*Lumen Gentium*, 44). La recherche constante de Dieu, d'un amour sans partage du Christ, d'un dévouement absolu à la croissance de son Royaume - témoignages privilégiés, depuis les origines, de la vie religieuse authentique -, constitue un signe concret sans lequel "la charité de l'ensemble de l'Eglise risquerait de se refroidir, le paradoxe salvifique de l'Evangile de s'émousser, le «sel» de la foi de se diluer dans un monde en voie de sécularisation" (PAULI VI *Evangelica Testificatio*, 3).

Pour porter ce témoignage que le monde attend d'elle, la vie religieuse doit toutefois conserver sa spécificité qui est d'être un "signe de contradiction" (IOANNIS PAULI PP II *Allocutio ad religiosos et religiosas habita*, 5, die 2 febr. 1984: *Insegnamenti di Giovanni Paolo II*, VII, 1 (1984) 222), nullement contre l'homme, mais contre l'inhumain de la société contemporaine, nullement contre l'univers moderne, mais pour le sauver.

Les religieux doivent en effet montrer d'une façon créative que la vie religieuse a une signification par elle-même. L'Eglise a d'abord besoin de la présence des religieuses comme telles; la prière ne limite pas l'apostolat: la contemplation bien comprise y porte et rend fructueuse l'action entreprise.

Il est donc de la plus haute importance que, dès leurs prises de contact avec la vie religieuse, les candidates découvrent des communautés où l'on prie vraiment, où le Seigneur est réellement le Maître de la maison, où l'on s'aime fraternellement, où l'on vit une pauvreté volontaire, faite à la fois de détachement des biens matériels et où l'on supporte joyeusement certaines privations liées à cet état, où les religieuses sont conscientes de leur identité, la vivent réellement et n'hésitent pas à la manifester, même extérieurement, où l'on a le souci de collaborer à la mission évangélisatrice de l'Eglise.

Sans aucun doute, le but premier de la formation religieuse est de permettre aux jeunes de prendre conscience de leur identité. Seule, cette prise de conscience leur permettra une insertion dans le monde qui ne soit pas une dilution de leur personnalité propre. Quelles que soient les

difficultés rencontrées, les responsables de la formation ont le grave devoir d'aider les jeunes à présenter au monde, par leur vie, le haut idéal de la vie consacrée. Certes, la réalité concrète peut réclamer des adaptations selon les temps et les lieux, et l'Eglise souhaite la recherche de moyens et de méthodes les plus adaptés à la formation des jeunes d'aujourd'hui et aux conditions des diverses cultures où elles exercent leur apostolat. Dans ce souci valable d'adaptation, il convient cependant en premier lieu de sauvegarder toujours la primauté de l'Evangile, et de faire preuve d'évaluation réfléchie afin d'éviter d'imposer aux peuples de certaines régions des modèles de pensée et d'action qui leur soient étrangers. Dans cette adaptation aux cultures, la recherche sera toujours accompagnée d'une réflexion théologique éclairée par la Sainte Ecriture, la Tradition et le Magistère, afin de connaître par quelles voies la foi peut accepter les coutumes, les formes culturelles et les mœurs des différents peuples.

D'autre part, s'il faut préparer les jeunes à des œuvres ou à des initiatives nouvelles, plus adaptées aux réalités actuelles et aux situations des régions où elles sont envoyées, il ne faut jamais oublier que les écoles, les hôpitaux, les centres d'assistance existant depuis longtemps pour le service des frères, conservent toute leur actualité.

L'Eglise, qui connaît les divers problèmes rencontrés par les ouvriers de l'Evangile, selon les temps et les lieux, suit la réalité qui porte en elle les signes de la Providence divine. Elle s'efforce d'aider les responsables de la formation religieuse dans leur tâche ardue qui, pour être efficace, doit toujours se développer en Eglise, avec elle et pour elle. Les dispositions du Code de droit canonique, explicitant les requêtes du Concile, constituent une aide indispensable dans l'œuvre primordiale et si importante de la formation des religieuses.

En cette période pascale où l'Eglise célèbre le Christ ressuscité après avoir communié à ses souffrances, je vous recommande de placer "vos cœurs en Lui et d'être toujours prêtes à répondre à qui vous demande raison de votre espérance" (1 Petr. 3, 15).

Vous confiant toutes à la Vierge Marie, Mère de l'Eglise, accompagnant les Apôtres au Cénacle pour la préparation immédiate de leur apostolat, je lui demande pour vous la générosité joyeuse afin de faire connaître son Fils à vos frères. Et je vous bénis de tout cœur, ainsi que les familles religieuses dont vous portez la noble et grave responsabilité.

Du Vatican, le 7 mai 1985.

IOANNES PAULUS PP. II

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana